



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 24 septembre 2026, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 045A-2026 R : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit de réalisation de CHF 3'500'000.— TTC (dont CHF 31'000. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour les réseaux enterrés, les travaux structurels sur ouvrages, les mesures conservatoires et le traitement des terres polluées, en lien avec la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille, à réaliser en coordination avec le chantier de la tranchée couverte porté par Via Etoile Sàrl**

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 3 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 3'500'000.— TTC (dont CHF 31'000. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour les réseaux enterrés, les travaux structurels sur ouvrages, les mesures conservatoires et le traitement des terres polluées, en lien avec la première étape du réaménagement de l'avenue de la Praille, à réaliser en coordination avec le chantier de la tranchée couverte porté par Via Etoile Sàrl.
 2. De charger le Conseil administratif de solliciter en temps utiles tous les fonds et subventions en lien avec le projet (PA, FIA, FIE, OCAN, ...).
 3. De charger le Conseil administratif de soumettre une seconde délibération administrative relative au réaménagement de la surface de l'avenue de la Praille, afin d'autoriser l'ouverture d'un nouveau crédit d'investissement.
 4. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
 5. D'amortir la dépense, dès l'utilisation du bien estimée à 2029, au moyen de 30 annuités sous la rubrique 61.33.
- 2. Délibération administrative DA 047-2026 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Caritas Suisse pour son aide d'urgence aux victimes du double séisme au Venezuela**

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 3 abstentions, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de Caritas Suisse pour son aide d'urgence aux victimes du double séisme au Venezuela.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2026 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques

de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 11 novembre 2026.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Dominique Barbuzzi